

Saumur Agglopropreté

201, boulevard Jean Moulin

BP 90036

49401 SAUMUR Cedex

02 41 50 44 67

accueil@agglopropre49.fr

FICHE DE POSTE

AGENT DE MAINTENANCE POIDS LOURDS

PRESENTATION DU POSTE

Sous l'autorité directe du responsable d'atelier, le salarié assure la maintenance des véhicules et du matériel dans leur état d'origine. Il prévient les pannes, les diagnostique, effectue les réglages, répare, change les pièces défectueuses, et procède à des essais.

L'agent de maintenance PL n'assure pas la maintenance du châssis, ni l'hydraulique et l'entretien pneumatique qui sont sous-traités. Il assure la maintenance électrique et électronique et l'entretien de la carrosserie.

L'agent de maintenance PL intervient sur des bennes à ordures ménagères, des camions grue, des camions ampliroll, des tracteurs 44, des semies à fond mouvant et des balayeuses. Il intervient aussi sur des engins de chargement (chargeuse et pelle) et des engins de type tracmat.

Permis C et FIMO à jour exigés.

Diplôme de mécanicien PL, TP ou agri ou expérience dans ce domaine.

MISSIONS et COMPETENCES

FONCTIONS	ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES
MAINTENANCE DES VEHICULES	- Effectuer les réparations des véhicules lors de pannes à l'atelier ou sur le terrain - Diagnostiquer les pannes ; faire intervenir le bon prestataire - Assurer la maintenance préventive en respectant le planning établi par le responsable maintenance	SAVOIRS : - Maitrise du fonctionnement des véhicules - Connaissance globale de la mécanique PL, TP ou agri - Connaissances en électricité, électronique, hydraulique et pneumatique - Connaissance des outils informatiques

	– Assurer le convoyage des véhicules dans les garages ou sur le terrain en cas de pannes – Accompagner les différents prestataires lors des contrôles réguliers (hebdomadaire, trimestriels) – Participer aux passages aux Mines/contrôle technique des différents véhicules – Recueillir auprès des utilisateurs les informations relatives au dysfonctionnement du matériel – Expliquer aux utilisateurs les bonnes pratiques de conduite et les raisons des pannes rencontrées – Remonter toutes informations nécessaires auprès du responsable maintenance, ou aux exploitants en cas d'absence – Travailler en collaboration avec les prestataires – Relever les heures et les kilomètres des véhicules chaque semaine et mois.	– Connaissance en soudure – Connaissance en graissage – Maîtrise des règles de sécurité relatives au métier – Connaître le règlement du contrôle technique et les contrôles mines SAVOIR-FAIRE : – Savoir diagnostiquer une panne – Savoir décrire une panne / un dysfonctionnement au prestataire – Capacité à effectuer des réparations en électricité et électronique – Savoir gérer son temps de travail et savoir les priorités des tâches en fonction des pannes SAVOIR ETRE : – Être réactif – Rigueur lors des contrôles obligatoires – Sens du relationnel et du travail en partenariat
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE L'ATELIER	– Assurer la première maintenance et la maintenance préventive de la piste de lavage – Nettoyer et entretenir l'atelier ; garantir la sécurité au sein du garage – Assurer le bon entretien du matériel	– Connaître le fonctionnement de la chaudière – Connaissances générales en maintenance du matériel – Connaître les règles de sécurité des biens et des personnes – Être soigneux
GESTION DU STOCK	– Remonter les informations auprès du responsable en cas de besoin de pièces/matériel/carburant – Se fournir auprès des prestataires adéquats après validation auprès du responsable	– Rigueur dans le respect des procédures

ATTENTES GENERALES

- Effectuer toute tâche relative à l'activité de l'entreprise, notamment apporter un appui en maintenance des bâtiments
- Porter les Equipements de Protection Individuels adaptés au poste
- Rendre compte à l'exploitation ou à la maintenance de toute anomalie
- Savoir être : autonomie, initiative, sens des responsabilités, sens du contact, rigueur

SECURITE

Le port de la tenue de travail est OBLIGATOIRE (comme mentionné dans le Règlement Intérieur) et comprend :

- Tenue haute visibilité lors d'intervention sur le terrain, ou sur les sites d'exploitation
- Chaussures de sécurité,
- Gants adaptés selon l'activité
- Oreillettes anti-bruit lors de travaux bruyants
- Port de lunettes adaptées
- Porter les équipements de sécurité dédiés pour certaines activités spécifiques (ex : soudure)

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaires indicatifs : lundi à jeudi : 8h-12h / 13h30-17h et vendredi : 8h-13h
Des heures supplémentaires pourront être effectuées selon les besoins du service et après validation par les responsables hiérarchiques.
- Déplacement sur temps de travail avec un véhicule de l'entreprise
- Temps plein : 35 heures
- Lieu d'embauche : Clos Bonnet – Saumur

L'entreprise relève de la convention collective des activités du déchet.

Coefficient : 114